

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 839

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3° jour du mois d'avril 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 839 intitulé « Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang des Grès, 5° Rue et rue Brière ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 24 mai 2023.

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	6 mars 2023
Adoption du règlement	3 avril 2023
Journée d'enregistrement	15 mai 2023
Approbation par le Ministère des Affaires municipales	16 mai 2023
et de l'Habitation	

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier